



Châteauroux le 25 /11/2013

COMPTE-RENDU CTL DU 21 NOVEMBRE 2013

Représentants de l'Administration : M. SISCO, Mme DESLANDES, et M.OUESLATI

Expert nommé par l'Administration : M. JANAILHAC

Représentants du personnel : Sylviane RENAUD et Pierre OBLIN pour FO-DGFIP ainsi que des représentants de la CGT, de Solidaires Finances Publiques et de la CFDT.

Sylviane RENAUD a été désignée secrétaire adjointe.

Le CTL s'est ouvert à 9h30. Aucune déclaration liminaire n'étant lue, il est procédé à l'examen du premier point de l'ordre du jour.

RAPPROCHEMENT DES SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE (SPF) DE CHATEAUROUX ET DU BLANC :

Après rappel de la situation des 2 services par la Direction, à savoir 4 personnes pour le SPF de Le Blanc (1A, 2 B et 1 C) pour 17% de l'activité et 14 personnes pour celui de Châteauroux (1 A+, 1 A, 7 B et 5 C) pour 83% de l'activité , une situation à jour sur Le Blanc alors que Châteauroux connaît un retard supérieur de 9 jours par rapport à la moyenne nationale.

Dans ce contexte la Direction « préconise » un rapprochement géographique des deux services (et non pas une fusion) sur le site de Châteauroux, au prétexte que l'activité du SPF de Le Blanc n'est pas suffisante pour alimenter une activité autonome, que le nombre d'agents ne permet pas d'assurer un service satisfaisant et impacte la sécurité du poste.

Ce rapprochement est prévu pour le 1^{er} septembre 2014 et un groupe de travail sera mis en place en début d'année afin d'étudier tous les problèmes liés à cette opération.

Selon les informations données, il semblerait que ni le chef de poste, ni les agents, comme ils en ont tout à fait le droit, ne suivraient la mission, ces derniers bénéficiant de la garantie du maintien à la résidence.

Cette situation conduirait donc à la juxtaposition de 2 postes comptables à Châteauroux avec le transfert de chaises mais non d'agents expérimentés . On peut aisément imaginer la situation du SPF de Châteauroux dont les agents devront au mieux former les nouveaux arrivants et au pire assurer la mission foncière des deux services.

Au grand dam de notre Direction, il ne s'agit que d'un rapprochement géographique et non d'une fusion, celle-ci étant rendue impossible en raison de contraintes purement techniques. Dès que celles-ci seront résolues, tout sera déjà prêt pour une véritable fusion et même, au delà, pour la mise en place d'un pôle civiliste départemental (regroupement du SPF et du Pôle Enregistrement sur le site de Châteauroux) à l'horizon 2015.

Ce nouvel « éloignement » d'une mission de l'Etat n'aura pas d'autre conséquence, encore une fois, que d'accroître la désertification du milieu rural. On assiste, là encore, à une centralisation des services publics au niveau départemental.

Pour ces raisons, vos élus FO-DGFIP ont voté contre cette mesure.

REORGANISATION DE LA MISSION JURIDICTIONNELLE :

Cette réorganisation est en cours de test, et l'Indre, au même titre que les autres départements situés dans la juridiction du Tribunal Administratif de Limoges est donc directement concerné par cette expérimentation.

Celle-ci a pour objectifs de renforcer l'expertise en matière juridictionnelle, de mettre en place des référents techniques du réseau contentieux, de renforcer la cohérence entre l'organisation de la mission juridictionnelle au sein de la DGFIP et la carte des juridictions administratives et de simplifier, harmoniser et sécuriser la politique de recours devant les Cours Administratives d'Appel.

Pour ce faire, il sera mis en place, au 1^{er} janvier prochain et pour une période de 2ans, un pôle juridictionnel spécialisé à Limoges, siège du Tribunal Administratif (TA).

Les recours devant le TA ne seront donc plus instruits et suivis par le service contentieux de l'Indre mais par ce pôle spécialisé y compris lors des audiences. Cela revient purement et simplement à « confisquer » les prérogatives de notre Direction dans ce domaine puisque la seule obligation de ce pôle sera d'informer de la saisine du TA et des décisions rendues par celui-ci.

Rassurons-nous, les 0,4 ETP affectés à cette activité seront redéployés notamment au traitements des rescrits .
A moins qu'on ne les perdent ...

On assiste là, non plus à une départementalisation d'une mission mais d'une régionalisation au nom de l'efficience .

FIXATION DES PONTS NATURELS 2014 :

En 2014, 5 ponts naturels sont potentiellement possibles : les vendredis 2 , 9 et 30 Mai, le lundi 10 novembre et le vendredi 26 décembre. La Direction proposait d'accorder d'en accorder 4 (tous sauf le 30 mai).

A la demande des organisations syndicales et sans grande discussion, il faut bien l'avouer, la Direction a décidé de les accorder tous et d'y adjoindre celui du 2 janvier 2015.

Au diable l'avarice ! Quand on se rappelle les discussions et les blocages lors des précédents exercices concernant ce sujet, on peut légitimement se demander pourquoi tant de « largesses ».

Y aurait-il une pilule plus amère à nous faire avaler lors du CT emploi ?

QUESTIONS DIVERSES :

Régime indemnitaire des mandataires et fondés de pouvoir de l'ex Filière Fiscale :

-Fondés de pouvoir : ce dispositif est abrogé depuis le 1^{er} septembre 2011. Les collègues entrant dans ce dispositif avant cette date continueront à percevoir l'indemnité y afférant. Ceux nommés à tort postérieurement à cette date cesseront de percevoir les indemnités liées à cette fonction mais sans pour autant avoir à restituer les sommes indûment perçues. Fort heureusement puisqu'il s'agit d'une erreur de l'Administration.

-Mandataires : ces derniers percevaient une ACF calculée au prorata temporis de l'exercice du mandat. Ce dispositif est abrogé au 1^{er} Janvier 2013 mais reste valable pour ceux qui disposaient d'un mandat permanent avant le 1 /01/2013 sauf mutation de l'agent ou départ du chef de poste ayant donné mandat.

Problèmes matériels du CDFiP de Châteauroux :

Vos élus ont évoqués les différents dysfonctionnements constatés sur ce site le chauffage, l'éclairage de l'escalier, le téléphone, les rideaux électriques, l'eau chaude local social. La liste est suffisamment longue et les problèmes suffisamment importants pour les soulever.

Les réponses apportées ne sont guères satisfaisantes puisqu'il faut, bien sûr, un minimum de budget pour réaliser les différents travaux, et que de budget, il n'y en a plus.

Donc, l'éclairage de l'escalier ne sera réparé que l'année prochaine et encore, peut-être dans le cadre d'une rénovation de la totalité de l'installation électrique du bâtiment. Il faudra donc attendre encore plus longtemps que les études, devis et travaux soient menés à leur terme. En attendant l'éclairage est mis et enlevé de façon manuel afin d'éviter, quand même, que vous ne fassiez une chute malencontreuse faute d'y voir clair.

Donc, l'eau chaude du local social sera peut être rétablie si les compétences de plombier d'un agent de service sont requises et suffisantes et le meuble (endommagé par la fuite) sera peut-être changé s'il reste quelques « sous » en fin d'année. Sinon il faudra attendre 2014.

Pour le rideau défectueux, là, aucun espoir avant 2014.

Les problèmes de téléphones qu'a rencontré le site il y a quelques jours (incapacité totale de joindre quiconque et en plus avec un message étant celui des abonnés n'ayant réglé leur facture) est dû au nouveau contrat avec SFR qui est pour l'instant, incapable de coupler les lignes du CDFiP et de la Cité Administrative. Moins cher sûrement, aussi efficace, cela reste à démontrer. Le problème n'étant toujours pas résolu, il faut s'attendre à de nouvelles perturbations.

Pour ce qui concerne le chauffage, on ne peut qu'espérer l'arrivée et l'installation rapide des ventilateurs des deux chaudières hors d'usage qui sont la cause de la panne. La mise en place d'un seul ventilateur d'occasion

pour dépannage ne permet pas un fonctionnement optimal et nécessite, là aussi, une intervention humaine et manuelle.

Informations concernant les agents :

Les cadres A adjoints dans les SIP, PRS et Trésorerie amendes issus de la filière GP se verront attribué la mission/structure GESTION au sens de la filière fiscale et non plus la mission/structure GESTION DES COMPTES PUBLICS avant le mouvement unifié du 1^{er} septembre prochain. Ils pourront de ce fait exercer comme adjoint dans des SIE. Toutefois, s'il veulent garder la mission/structure GESTION DES COMPTES PUBLICS il leur faudra déposer une demande de mutation au niveau national pour obtenir de rester sur leur mission/structure d'origine. Le sujet étant suffisamment complexe et important, FO-DGFIP fera circuler très prochainement un livret concernant les mutations des cadres A pour le prochain mouvement.

Mouvement complémentaire C pour la filière fiscale :

Une CAPN aura lieu le 5 décembre prochain concernant les cadres C de la filière fiscale. Ce mouvement aura pour but de proposer des postes de la filière gestion publique non pourvus lors du mouvement. A ce jour, la liste de ces postes n'est toujours pas connue. Il semblerait que cela ne concerne que quelques postes. On peut se demander l'utilité d'un tel mouvement.

En application d'un accord du 31 mars 2011 et d'une loi du 12 mars 2012, les agents BERKANI qui le souhaitent et remplissant un certain nombre de conditions pourront être titularisés dans le grade d'agents techniques. Dans le département seuls 2 agents remplissent ces conditions sur les 8 employés avec ce statut.

Un problème informatique ayant empêché la tenu de la CAPN des IDIV avant celle des inspecteurs, deux postes comptables de catégorie C4 (Levroux et Buzançais) gérés par des IDIV n'ont pu se voir nommé un nouveau chef de poste. Dans ces circonstances, il faudra donc attendre le 1^{er} septembre 2014 pour que ces postes soient pourvus. A notre question concernant la gestion de ces postes en attendant cette date, la Direction a répondu qu'elle y réfléchissait. Espérons que la réflexion ne sera pas trop longue car le 1^{er} poste sera vacant au 1^{er} janvier prochain.

Le 17 décembre devraient se tenir des CAPL pour les cadres A et C.

Formation professionnelle :

Vos représentants ont osé demander que soit porté une attention toute particulière à la formation des jeunes collègues externes purs arrivant sur le département (1 au 1^{er} septembre dernier) comme prévu par une note de service cadrant la formation premier métier. Il nous a été répondu d'une façon plus qu'agressive que notre demande était ubuesque, impossible et il nous a été demandé de justifier ce que nous avançons. Cela sera chose faite lors du prochain CT du 3 décembre prochain.

Il est quand même fort dommage que non seulement la note existante ne soit pas appliquée mais qu'il ne vienne pas à l'esprit des responsables que ces collègues nécessitent forcément plus d'attention . Que dire de la véhémence des propos et du qualificatif de « malhonnête » dont nous nous sommes vus gratifiés ! Digne d'un dialogue social de qualité.

Le CTL s'est terminé à 13h45.

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre
Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**
Centre des Finances Publiques d'Issoudun
Av de la Caserne
36 100 ISSOUDUN
Tél : 02.54.21.32.19 Mail : sylviane.renaud@dgfip.finances.gouv.fr